

**CHAMPIONNAT INTER DÉPARTEMENTAL NOUVELLE AQUITAINE
2018
U 12 – BENJAMINS - MINIMES
DEPARTEMENTS DES LANDES ET DES PYRENEES ATLANTIQUES**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

U12 : 2 épreuves

Edition du 1 mars 2018

<p><u>Dimanche 11 mars 2018</u> Golf de Pinsolle 40140 – Soustons Plage Tél. : 05 58 48 03 92</p>	<p><u>Mardi 10 avril 2018</u> Golf de Chantaco Route d'Ascain 64500 Saint Jean de Luz Tél. : 05 59 26 14 22</p>
---	---

BENJAMINS – MINIMES : 2 épreuves

<p><u>Dimanche 18 mars 2018</u> Golf de Mont de Marsan « Pessourdat » 40090 – Saint Avit Tél. : 05 58 75 63 05</p>	<p><u>Mercredi 18 avril 2018</u> Golf de La Nivelle Place William Sharp 64500 - Ciboure Tél. : 05 59 47 18 99</p>
--	---

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- être licenciés FFGolf de l'année en cours dans un club du département des **Pyénées Atlantiques** (64) ou des **Landes** (40).
- avoir envoyé à la FFGolf ou à leurs clubs de licence, avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour, un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.

Ou si le joueur a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié

- Respecter les prescriptions du Vade-Mecum 2018 de la FFG.
- **L'inscription des plus jeunes doit être basée sur l'appréciation de leur professeur quant à leur aptitude à jouer de façon autonome sur 18 trous, respecter les règles de golf et de l'étiquette et savoir compter et remplir une carte de score.**

1-2) Quotas et Catégorie :

Les joueurs (ses) devront répondre aux catégories d'âge et limite d'index maximum conseillée ci-dessous :

CATÉGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles		Nbr Total
		Nbr	Idx	Nbr	Idx	
MINIMES	2002-2003	36	14,5	17	28,5	53
BENJAMINS	2004 - 2005	34	27	18	33,5	52
Nombre partiel :		70		35		105
U 12	2006 et après	39	41	9	43	48
Nombre Total :		109		44		153

NOTA 1 : Dans chaque catégorie, les joueurs seront retenus dans l'ordre des critères suivants à la date limite d'inscription :

- classement à l'ordre du Mérite National jeunes.
- Rang à la Moyenne de score en stroke play au 1^{er} mars 2018.
- Ordre des index.

Le déficit d'inscrits dans l'une des catégories benjamins-minimes pourra être reporté sur une autre.

NOTA 2 : Les Comités des Landes et des Pyrénées Atlantiques pourront proposer au Comité de l'Épreuve quelques joueurs aux limites des index ci-dessus (wild-cards) dans la mesure des places disponibles.

II – ENGAGEMENTS

2-1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites** :

- Elles se font par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité des Pyrénées Atlantiques **par courriel** (ffgolf64.sportif@gmail.com) **avant le samedi 3 mars 2018 à minuit (U12)** avec les **noms, prénoms, année de naissance, catégorie et index** des joueurs (l'index retenu sera celui au 28/02/2018), 10 mars à minuit pour les Minimes et les Benjamins.

- **Attention** : même s'ils ne participent pas au 1^{er} tour, **tous les joueurs doivent être inscrits avant cette date** car ils ne pourront plus s'inscrire après pour jouer les autres tours. La liste des joueurs retenus est valable pour l'ensemble des épreuves de la catégorie: les éventuels forfaits doivent être signalés pour chaque épreuve (cf. §2.2).

2-2) Forfaits :

Les clubs doivent notifier au Comité des Pyrénées Atlantiques **la liste des forfaits** par courriel (ffgolf64.sportif@gmail.com) au moins 48 h avant l'épreuve (le jeudi pour le dimanche, le samedi pour le mardi, le dimanche pour le mercredi).

Tout forfait non notifié, sauf cas de force majeure, et tout abandon non justifié entraînent l'exclusion du joueur pour les épreuves suivantes. Le joueur ne pourra plus être qualifié pour la Qualification Régionale.

III – FORME DE JEU

3-1) Distances de jeu :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes § 3-6-4 page 230.

3-2) Forme de jeu :

Stroke-play 36 trous / 18 trous par épreuve

Classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées.

3-3) Attribution de points

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex æquo : 3^{ème} 60 points ; 4^{ème} 50 points ; 5^{ème} 40 points = (60+50+40) / 3 = 50 points. Les joueurs ex æquo auront donc chacun 50 points.

Place	Garçons	Filles
	Points	Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8-10 ^{ème}	20	10
11-15 ^{ème}	10	0

3-4) Classement du Championnat Inter Départemental

Le classement final prendra en compte les **2 résultats** des **2 épreuves organisées**.

3-5) - Départage

Les joueurs ou joueuses ex æquo pour la dernière place qualificative seront tous qualifiés pour le Championnat Régional.

En cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score brut du 2^{ème} tour en comparant les 18, 9, 6, etc...derniers trous.

3-6) – Intempéries

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempérie, pour cause d'intempéries, le classement prendra en compte les points obtenus lors de l'épreuve ayant eu lieu.

IV - QUOTAS POUR LA QUALIFICATION REGIONALE

Le résultat final du Championnat Inter Départemental permettra de déterminer les joueurs et les joueuses qualifiés de la zone Sud Nouvelle Aquitaine pour la **Qualification Régionale**. Leur nombre est indiqué dans le tableau ci-dessous par catégorie et sexe :

	Garçons			Filles			Total
	Minimes	Benjamins	U 12	Minimes	Benjamins	U 12	
Aquitaine Nord	16	9	9	5	5	6	50
Aquitaine Sud	18	14	17	6	8	7	70
Total :	34	23	26	11	13	13	120

Le nombre des qualifiés sera mis à jour après le 1^{er} tour.

La Commission Sportive de la Ligue pourra attribuer après avis des Comités Départementaux, *d'exceptionnelles wild cards* pour des raisons dûment justifiées ;

L'inscription des qualifiés pour le Championnat Régional sera faite directement par la Ligue, sans qu'il soit besoin d'une confirmation de leur participation. **Par contre les scratches doivent être signalés immédiatement** et c'est le suivant dans le classement qui sera qualifié.

V – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

5-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Si au cours d'une des 2 épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), **le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.**

5-2) Entraînement :

Les joueurs pourront venir reconnaître les parcours, mais l'accès gratuit ou payant sera laissé à la discrétion du club recevant.

5-3) Gestion des épreuves :

Elle est assurée par le Comité Départemental des Landes et des Pyrénées Atlantiques.
Les résultats seront publiés sur le site de la Ligue Nouvelle Aquitaine (www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr).

5-4) Départs :

Les départs du premier tour se font par catégories d'âges décroissantes et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index. Pour la deuxième épreuve, dans l'ordre inverse du classement provisoire pour les Minimes et les Benjamins et dans l'ordre croissant du classement provisoire pour les U12.

5-5) Contrôle Antidopage :

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 page 250 du Vade-mecum 2017).

Les licenciés ffgolf mineurs participants aux compétitions du calendrier national, grand prix, compétitions de Ligues et Comités Départementaux ainsi que les joueurs membres des Pôles sont les plus ciblés par ce type de contrôle.

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux.

L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation

Voir modèle d'autorisation page 245 du Vademecum 2017.

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour sur le golf recevant. Un souvenir sera offert **aux premiers de chaque catégorie (fille et garçon)**.

VII - COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'Épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques, il comportera :

- Un représentant du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques.
- Un représentant du Comité Départemental des Landes.
- Le ou les arbitres de l'épreuve.
- Un représentant de l'Association Sportive du Golf d'accueil.